

Question de Mr Jean-Louis C.

Thème : Square de Lannoy de Bissy

Bonjour,

Quelle mesure comptez-vous prendre pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers et la tranquillité des riverains du square de Lannoy de BISSY ?

Merci !

Réponse de Benjamin Louis, Adjoint au Maire chargé du quartier du centre-ville

Vous sollicitez la mairie concernant les usages futurs du Square de Lannoy de Bissy requalifié conjointement avec le boulevard du Théâtre. Le réaménagement de ce square en plein centre-ville permettra aux Chambériens de se réapproprier cet espace vert resté fermé plusieurs années durant les travaux du musée Savoisien

Cet aménagement rentre dans le cadre d'une démarche d'ensemble sur la requalification des espaces publics du centre-ville. A cet effet, la municipalité a souhaité que le square soit largement ouvert sur le boulevard du Théâtre, axe grandement désimperméabilisé et végétalisé, et rendu à 80 % piéton. L'objectif est de faciliter les usages et circulations au travers d'un espace unique, aéré et décloisonné que chacun pourra s'approprier tout en respectant le contexte historique du lieu et de son environnement. La sécurisation du square et plus largement du centre-ville est un sujet sur lequel la Ville, notamment sa police municipale, travaille avec différents partenaires que sont la police nationale, la préfecture et le parquet dans le cadre du Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPDR).

La Villa a intégré l'impératif de tranquillité publique dès la conception du projet avec pour l'objectif de créer un aménagement paysager qui limite ces nuisances.

Le square est donc conçu comme un espace ouvert et continu au boulevard du Théâtre, sans masques visuels ni séparation physique comme auparavant. Il sera éclairé comme le boulevard.

La placette mise en valeur devant l'ancienne entrée du musée sera clôturée (grille et portail) pour éviter des rassemblements dans cet espace plus confidentiel et éloigné du boulevard.

La caméra de vidéo protection du site est également repositionnée dans le cadre des travaux en concertation avec la police municipale et le référent sûreté de la police nationale afin d'optimiser son utilisation sur le secteur et en particulier de couvrir l'ensemble du square. En complément, la police municipale assurera une présence renforcée dans le square dès son ouverture pour que ce lieu reste apaisé.

Par ailleurs, la Ville a fait le choix d'un mobilier urbain léger dont la disposition, si elle génère des nuisances, pourra être modifiée.

En conclusion, la conception du square a été pensée avec l'objectif d'ouvrir un maximum le lieu pour créer un espace continu avec le boulevard sans recoins ni espaces confidentiels. Outre la présence d'une caméra de vidéo protection couvrant l'ensemble du square, une présence vigilante sera également assurée sur site par les équipes de la police municipale. Ces éléments permettront d'assurer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains de manière pérenne.

Question de Mr Yann B

Thème : Aménagement urbain buisson-rond et en ville

Bonjour,

Deux questions concernant l'aménagement urbain:

- Sur le parc de buisson-rond, est-il envisageable de créer des sentiers carrossables sur la partie centrale (sur la butte, entre chemin existant en bas du parc et celui en haut) ? Actuellement seul un chemin carrossable côté OUEST existe et un autre côté EST mais qui est non aménagé. Cette partie centrale manque de chemins traversant EST-OUEST afin de pouvoir s'y promener autrement que juste NORD-SUD.

De plus, je trouve que ce parc manque singulièrement d'aménagements: à part les aires de jeux pour enfants à une extrémité, il n'y a rien d'autre ; l'ancienne partie "manège extérieur" entre Albanne et piste cyclable aurait pu être convertie en une aire spécifique en complément de la plaine des sports sur Barberaz.

Quels projets d'aménagement pour ce parc dans le futur ?

-Décroustage et végétalisation des cours d'école sont en cours dans plusieurs d'entre-elles. Est-il prévu de faire de même sur certaines aires en centre-ville telle que la promenade Jean Monnet et/ou autour de Malraux, par ex, ou ailleurs ?

Merci.

Réponse de Claudine Bonilla Adjointe spéciale de Bissy, Conseillère déléguée au cadre de vie, à l'environnement et à la biodiversité

Le parc de Buisson-Rond est un espace vert précieux et apprécié des Chambériens. Sa gestion est adaptée en fonction des différentes zones qui le composent. Autour du château, la roseraie récemment réaménagée bénéficie d'un entretien horticole soigné, en harmonie avec le caractère patrimonial des lieux. Le reste du parc, quant à lui, est géré de manière plus naturelle, privilégiant la préservation et le développement de la biodiversité.

Il n'est pas envisagé d'aménager de nouveaux chemins traversant dans la zone centrale du parc. La prairie qui s'y trouve constitue un réservoir de biodiversité essentiel, abritant une faune et une flore variées et précieuses. Cet espace naturel est un atout majeur pour l'écosystème du parc, offrant un équilibre entre nature et paysage, et participant à sa richesse écologique globale.

Créer de nouveaux chemins dans cette zone risquerait de fragmenter cet écosystème sensible et d'altérer son rôle écologique. Le maintien de cette prairie centrale permet également aux visiteurs de profiter d'un paysage naturel préservé, qui contraste avec les cheminements existants. Les cheminements est-ouest situés aux extrémités ouest et est du parc permettent déjà une circulation autour de cette prairie, tout en respectant son intégrité

En ce qui concerne les projets futurs pour le parc, il n'existe actuellement pas de programme d'aménagements majeurs planifié. La priorité reste de préserver son caractère naturel et ses zones écologiques sensibles. Toutefois, vos observations et suggestions sont précieuses et contribuent aux réflexions collectives pour l'avenir de cet espace. Chaque retour de citoyen alimente notre action et renforce notre engagement à maintenir un équilibre entre accessibilité, loisirs, et respect de l'environnement.

Vous questionnez également la Ville sur la démarche de décrochage et de végétalisation des cours d'école. 13 cours d'école ont déjà fait l'objet d'une végétalisation, il s'agit d'un projet ambitieux, qui répond à des objectifs importants tels que la lutte contre les îlots de chaleur urbains, l'amélioration de la qualité de vie, et la création d'espaces plus durables et adaptés aux changements climatiques.

Cette réflexion s'étend également à d'autres espaces publics stratégiques, comme la promenade Jean Monnet et les abords de l'Espace Malraux. Ces zones, identifiées comme particulièrement touchées par le phénomène des îlots de chaleur, font l'objet d'une réflexion spécifique à la suite d'une étude menée récemment sur ce sujet. L'objectif est de repenser ces espaces afin d'y intégrer davantage de végétation

et de perméabiliser les sols, pour améliorer leur confort thermique, favoriser la biodiversité et offrir un cadre de vie plus agréable aux usagers.

Des premières actions ont déjà été menées dans le secteur comme le retrait du bitume à proximité du skatepark sur la promenade Jean Monnet, une démarche de plantation citoyenne dans le verger Florence Girard-Madoux ou encore, quelques rues plus loin, les emblématiques travaux du boulevard du théâtre et du square de Lannoy de Bissy.

Bien que ces projets soient encore en phase de réflexion, ils illustrent une volonté claire de la collectivité de traiter ces problématiques de manière prioritaire et de travailler à des aménagements urbains durables et résilients.

Question de Mr François V

Thème : Interdiction des cheminées à foyer ouvert

Bonjour,

Les cheminées à foyer ouvert sont une cause majeure de pollution aux particules fines en hiver dans le bassin chambérien.

La ville de Grenoble a, par exemple, décidé leur interdiction à compter de 2024, assortie d'une aide financière pour les ménages les plus modestes afin d'aider au remplacement par des dispositifs de chauffage plus performants.

L'air que nous respirons est un bien commun. Il revient à la collectivité de préserver la qualité de l'air pour tous.

Aussi je souhaiterais que la ville dans un premier temps et plus encore l'agglomération se prononce également pour une interdiction progressive des foyers ouverts.

Est-ce à votre agenda ?

Merci

Réponse de Jimmy Bâabâa, adjoint au Maire chargé de la transition écologique et de la commande publique

L'équipe municipale est particulièrement attentive aux enjeux de pollution de façon générale, et plus particulièrement ceux reliés aux particules fines.

En termes de cadre général, les outils locaux de protection de l'air sont notamment les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et les PLQA (Plan local pour l'amélioration de la qualité de l'air) portés par Grand Chambéry.

Le PCAET de Grand Chambéry comprend ainsi un volet détaillé sur la qualité de l'air qui montre notamment que les émissions de polluants sur le territoire de Grand Chambéry sont principalement dues au transport, au logement et à l'industrie. 61% des particules fines sont dues au logement dont 96% au chauffage individuel peu performant, tandis que 20% sont dues au transport et 14% à l'industrie. Le dernier rapport sur la qualité de l'air en Savoie publié en septembre 2024 fait état d'une tendance globale à l'amélioration de la qualité de l'air enregistrée ces 15 dernières années, liée à la baisse régulière des émissions d'année en année.

Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif "Balance ton poêle" est un dispositif en vigueur au sein de l'agglomération depuis décembre 2019. Concernant ce dispositif « Balance ton poêle », sur la période 2020-2023, une enveloppe de 930 000 euros a été utilisée (environ 600 ménages aidés pour le remplacement). Ce dispositif est relancé en 2025.

La commune met en œuvre le projet ambitieux "ville apaisée" dans lequel les mobilités actives sont encouragées. Le schéma directeur piéton permet de mettre en évidence les cheminements préférentiels et réaliser de petits aménagements pour les sécuriser. La pratique des mobilités douces est donc encouragée, ce qui permet de réduire la pratique de la voiture. Les vitesses maximums ont également été abaissées

avec 80% du linéaire de la voirie réglementée à 30km/h ou moins, ce qui favorise les modes doux. Le réseau de chauffage urbain très étendu à Chambéry (5ème réseau de France) et en développement (objectif + 50% d'énergie livré en 2030) permet le raccordement de nouveaux logements et donc le renouvellement du parc d'appareil de chauffage (plus de 80% d'ENR dans le RCU, avec une perspective à 94,4%). La Ville s'engage davantage, en proposant ce soir une délibération visant à raccorder de façon obligatoire les nouveaux logements au RCU.

Enfin, et conformément à la loi, les EPCI de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie mettront prochainement en place, avec l'appui du syndicat mixte Métropole Savoie pour les études préalables, une Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m). La ZFE-m concerne les communes volontaires de l'axe urbain. Ce dispositif, **applicable au printemps 2025**, vise à limiter la circulation des véhicules les plus polluants, pour une meilleure qualité de l'air, ainsi qu'une santé et un cadre de vie préservés. A ce stade, le projet prévoit que seuls les véhicules non classés seront concernés par les restrictions de circulation qui s'appliqueront 7 jours/7 et 24 heures/24 sur le territoire.

Une consultation du public sera organisée sur ce projet de ZFE-m, elle sera ouverte **du 6 au 31 janvier 2025**. Les informations sur les conditions de mise en œuvre de la ZFE-m, les périmètres, les études d'impact seront ainsi disponibles en ligne (<https://zfe-m-savoie.jenparle.net/participation/public-zfe>), dans les mairies concernées, ainsi qu'à Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie et Métropole Savoie.

La ville de Chambéry vous remercie pour votre question, la protection de la qualité de l'air étant un sujet de préoccupation majeur. La Ville porte avec l'agglomération une politique volontariste de lutte contre toute forme de pollution.

Question de Mr Claude B pour le bureau de l'ALMC

Thème : Aménagement urbain

Où en est la mise en place effective du parc urbain de Lémenc?

Le 9 novembre 2023, le conseil communautaire de Grand Chambéry a approuvé la modification n°3 du PLUI HD (plan local d'urbanisme intercommunal habitats et déplacements) de l'agglomération.

Dans cette modification, il y avait la mise à jour de l'OAP 109 (opération d'aménagement et de programmation) de Lémenc, qui actait la création d'un parc paysager qualitatif à l'intérieur des murs de l'ancien clos des sœurs de Saint Joseph. La balle étant désormais dans le camp de la ville de Chambéry, les habitants de ce secteur réunis au sein de l'association ALMC (Association Lémenc les Monts Chambéry) demandent à la municipalité comment elle procède concrètement pour la mise en place effective de ce parc, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Réponse de Daniel Bouchet, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des espaces publics, des travaux et du patrimoine bâti

La Ville poursuit sa mobilisation pour réaliser l'aménagement d'un parc urbain dans le secteur de Lémenc. Après avoir porté l'inscription d'une OAP sectorielle dans le PLUI-HD pour définir les orientations d'aménagement de ce projet, elle agit sur le plan de l'action foncière pour permettre sa réalisation.

La Ville remercie le vif intérêt de l'association Lémenc Les Monts Chambéry et l'engagement de ses membres pour la réalisation de cet aménagement d'intérêt général.

La Ville a porté auprès de Grand Chambéry l'inscription d'une OAP sectorielle sur le secteur Lémenc dans le cadre de la Modification n°3 du PLUi-HD fin 2023 afin d'encadrer les principes d'aménagement de ce secteur et notamment de créer un parc paysager.

Pour mettre en œuvre le projet, la Ville a procédé à l'acquisition de la parcelle BI 320 début 2024. Une décision de préemption du maire pour l'acquisition de la parcelle BI249 pour un montant de 1, 1 million

d'euros vient d'être prise courant novembre 2024. L'acquisition du foncier est un préalable nécessaire à la réalisation de cet aménagement ; la Ville poursuit donc cette ambition de façon active.

La Ville conduit les différentes étapes nécessaires à la réalisation du parc urbain de Lémenc. Cette opération va dans le sens de préserver et de valoriser la nature en ville et d'offrir des espaces de loisirs et de fraîcheur en ville.

Question de M Yannick D-

Thème : Devenir de l'ancien internat Vaugelas et concertation des habitants

Bonjour,

Maintenant que la cantine du département a déménagé, que va devenir l'ancien internat de Vaugelas et sa cour plantée de grands platanes? Quel lien a la ville de Chambéry avec le propriétaire de ce lieu (est-ce bien le conseil régional?).

Compte tenu des tensions dans le secteur et de la bétonisation à outrance maintenant en lieu et place de maisons traditionnelles entourées de jardins faisant la bouffée de fraîcheur, de bien-être et de la continuité écologique dans ce secteur, quelle est votre volonté politique à intégrer les citoyens du Covet jusqu'en haut de la rue Girard Madoux et à considérer leurs expertises d'usages au processus de décisions de l'aménagement de ce lieu?

"on a tout pour faire ensemble"

Réponse de Daniel Bouchet, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des espaces publics, des travaux et du patrimoine bâti

Le site de l'ancien internat est effectivement propriété de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui souhaite vendre ce tènement. Dans le souci de garantir une urbanisation harmonieuse ne du quartier, la Ville de Chambéry a pris l'initiative en 2022 d'inscrire dans le PLUi-HD une Orientation d'aménagement et de Programmation. Ce document d'urbanisme permet d'encadrer les orientations d'un futur projet et identifie les boisements à respecter.

Si un promoteur acquiert le site, il devra présenter à la Ville son projet. La Ville pourra lui demander également d'organiser une réunion d'information sur son projet.

Le site de l'ancien internat Vaugelas, propriété du Conseil régional, a vocation à muter dans les années qui viennent. Dans ce cadre, afin d'encadrer l'évolution de ce secteur, une orientation d'aménagement et de programmation a été définie dans le cadre du PLUi-HD approuvé en 2019. Cette OAP a été modifiée dans le cadre de la modification n°2 du PLUi-HD suite à la réalisation d'une nouvelle étude urbaine visant à mieux prendre en compte les caractéristiques du site (boisements existants, gestion de l'intégration du projet avec la pente, articulation avec l'environnement).

Ces dispositions encadrent les possibilités d'aménagement de ce site et fixent des ambitions importantes en matière de conservation des arbres remarquables et boisements existants, de formes urbaines et de matériaux préconisés pour les bâtiments.

La Région, propriétaire de la parcelle CE483, souhaite mettre en vente l'ancien internat par appel à manifestation d'intérêt (délibération de la Région de juin 2024). Dans le cadre de cette vente, est porté à la connaissance des futurs acquéreurs l'OAP à respecter pour les futurs projets.

La Ville a mis en place des ateliers d'urbanisme négocié où les porteurs de projet (promoteurs) viennent présenter leurs projets à la mairie avant de déposer les autorisations d'urbanisme. Ces ateliers permettent de vérifier que les projets s'inscrivent bien dans l'OAP définie sur le secteur, notamment en matière de continuités écologiques.

La Ville a ainsi porté aussi l'élaboration d'une orientation « Nature en Ville » dans le cadre de la modification n°4 du PLUi-HD qui définit des dispositions en matière de lutte contre les îlots de chaleurs urbain et d'incitation au maintien de secteurs perméables (infiltration des eaux, biodiversité).

La Ville remercie Monsieur DUPRAT pour sa question et son intérêt pour le projet sur un secteur stratégique de la Ville. En effet, sa question renvoie à la forte mobilisation de la Ville pour intégrer la transition écologique dans les projets urbains, la lutte contre les îlots de chaleur urbain tout en développant une offre de logements qui réponde aux besoins prégnants sur notre territoire.

Question de M Frédéric D-

Thème : Travaux

Que vont devenir les locaux modulables à Chambéry le Vieux après rénovation de l'école ?

Réponse de Jean Ruez, conseiller municipal délégué à la rénovation du patrimoine bâti, aux plan communaux de sauvegarde et à la sécurité des bâtiments

Dans le cadre de la démolition/reconstruction de l'école Vert Bois, un bâtiment modulaire a été construit pour accueillir les élèves le temps des travaux de la nouvelle école. Le choix a été de les acheter plutôt que de les louer afin de servir pour de nouveaux projets.

A proximité du chantier de l'école vert bois, la rénovation énergétique de l'élémentaire de Chambéry le Vieux nécessite aussi une école provisoire pour accueillir les élèves durant la durée des travaux.

Cette école provisoire sera constituée par deux des trois bâtiments de l'école provisoire de vert bois. La construction de ce bâtiment commencera en décembre 2024.

Le troisième bâtiment de Vert Bois sera stocké au centre technique municipal dans l'attente d'un remontage pour une utilisation par des services municipaux et/ou des usagers dans le cadre d'un projet provisoire ou définitif.

Dans le même cas, à la fin des travaux et en fonction des projets de la municipalité, une étude sur la réutilisation des modulaires sera menée.

Le souci de réutilisation de biens achetés a été une volonté affirmée depuis le début de l'opération de démolition/reconstruction de l'école Vert Bois. Ceci dans le principe d'économie financière.

Question de M Julien M –

Thème : Sécurité abord école Haut Mâché

En réponse à la question du CM du 4/11

Bonjour,

Je vous remercie pour la réponse apportée en conseil municipal le 4/11. Réponse apportée par Mme Mateo. J'ai bien saisi la difficulté qui dépasse le cadre de notre seule école et nous plaçons nos espoirs dans la consultation en cours. A défaut de mobiliser un agent de la police municipale sur des horaires morcelés serait-il possible ponctuellement que la police vienne faire des contrôles de vitesse rue de Lyon et côté faubourg Maché en attendant la mise en place d'une solution pérenne? Ou réfléchir à la mise en œuvre d'un feu tricolore pour laisser passer les enfants en sécurité étant donné qu'il y a déjà eu des accidents à cet endroit. Je vous laisse le soin de voir s'il faut mettre cette question à l'ODJ du prochain conseil ou si une réponse de Mme Mateo pourrait suffire?

Réponse de Lydie Matéo, adjoint au Maire chargée des parcours éducatifs, de l'éducation de l'enfance et de la parentalité

Vous nous sollicitez sur la sécurisation des élèves à proximité des écoles, notamment pour les traversées de l'avenue de Lyon et du Faubourg Maché où la prestation de sécurisation des passages piétons n'est plus assurée aujourd'hui. Cette problématique est un enjeu majeur pour permettre aux enfants d'aller à l'école en toute sécurité à pied.

La sécurisation des accès à l'école Haut Maché a déjà fait l'objet d'aménagements ces dernières années. En 2021, un plateau traversant a été réalisé pour faire ralentir le trafic automobile et favoriser la traversée piétonne vers l'école. Côté Faubourg Maché, la mise d'une signalétique dédiée (panneaux en crayons pour annoncer l'école) et la suppression de places de stationnement ont permis d'améliorer la visibilité des piétons. Plus récemment, la place Chiron a été placée en zone de rencontre afin d'apaiser les circulations aux abords de l'école. Ce travail a été réalisé en collaboration avec Grand Chambéry car les deux voiries dont il est question sont classées d'intérêt communautaire. La réalisation de nouveaux aménagements type mise en place de carrefours à feux n'est pas programmée à ce jour. En effet, sur l'avenue de Lyon, le feu au niveau du chemin du Biollay est trop proche de la traversée actuelle.

Côté place Chiron, un aménagement structurant est nécessaire pour répondre aux enjeux de circulation.

Soucieuse du respect des limitations de vitesse, la municipalité va effectivement demander une intervention de la police municipale pour réaliser des contrôles ponctuels aux heures d'entrée et sortie d'école sur les deux axes. Cette présence permettra de faire ralentir les automobilistes et d'alerter sur la présence de l'école. Un travail sur les pédibus et la sécurisation des cheminements sera également engagé pour étudier les pistes d'amélioration à plus long terme. Afin de sécuriser les accès piétons à l'école Haut Maché, plusieurs petits aménagements ont été réalisés dernièrement en complément de la présence d'un agent pour faire traverser les enfants aux passages piétons avenue de Lyon et Faubourg Haut Maché. Afin de pallier l'absence de cette prestation, la police municipale renforce donc sa présence aux heures d'entrée sortie des écoles pour sensibiliser les conducteurs de ces deux axes. Les équipes de la ville continuent de travailler sur ce sujet important pour trouver des solutions plus pérennes.